

Ettelbruck, le 30 avril 2017

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les professeurs de l'UCL,

En tant que président de l'Oeuvre pour la Protection de la Vie Naissante au Luxembourg, mais bien plus encore en tant que professeur d'histoire et d'instruction civique, enfin comme simple citoyen d'un pays et d'une Union Européenne que j'espère libres... , je n'en reviens pas de la nouvelle qui a passé la frontière entre les deux Luxembourg, malgré le silence médiatique au Grand-Duché.

Vous savez de quoi je parle : de l'affaire Stéphane Mercier, qui en vérité est d'ores et déjà une affaire UCL.

J'ai lu attentivement le cours de philosophie incriminé et me suis renseigné sur le contexte dans lequel il a été dispensé. J'ai suivi les médias, qui mettent en exergue et épinglent une ou deux phrases en les sortant du corpus de la démonstration, afin de susciter un tollé général devant mener tout droit au lynchage du jeune professeur de philosophie.

Au lieu de chercher un vrai dialogue, ou pourquoi pas, organiser, pour les étudiants voire le grand public, une table ronde, vous préférez vous débarrasser au plus vite d'une personnalité embarrassante, soit par peur de la vindicte de l'opinion publique ou de je ne sais qui, soit par conformisme ou lâcheté, ou parce que vous sentez que vous ne seriez pas à la hauteur de relever le défi d'un vrai débat sur le sujet. Car je parie que vous vous êtes rendus compte de la haute qualité du cours de Stéphane Mercier.

A l'université catholique de Louvain, vous savez évidemment que sur le fond, Mercier n'a rien dit qui soit en contradiction avec l'enseignement de l'Eglise catholique. Des premiers chrétiens à la version la plus récente du catéchisme, en passant par le Concile de Vatican II et l'enseignement de tous les papes, il n'y a aucune ambiguïté là-dessus : l'avortement en soi est

appelé « un crime abominable », parce qu'il s'agit objectivement d'un homicide volontaire d'un être humain sans défense et innocent.

J'admets volontiers qu'une université catholique, ouverte au monde, n'oblige pas ses professeurs et chargés de cours d'épouser et de défendre partout la doctrine ou les positions officielles de l'Eglise catholique.

Mais je suis sidéré d'apprendre qu'un professeur ouvertement catholique soit bâillonné, voire ostracisé ... par une université officiellement catholique.

Mais il y a pire : vous trahissez une (la) mission fondamentale de l'UCL, à savoir la liberté académique.

Je parie - et c'est un comble ! - qu'une université authentiquement libérale aurait abordé les doléances, voire les dénonciations à l'encontre du professeur Mercier d'une tout autre manière.

Dans l'esprit de Voltaire, elle se serait battue pour que ses enseignants ne fussent pas empêchés de développer leur point de vue, ni par des étudiants, ni par des collègues, ni surtout par la pression des médias ou du pouvoir politique. C'est une tradition qui remonte au Moyen Âge.

Sur le site de l'UCL ne peut-on pas lire aussi que celle-ci « rappelle son profond attachement au rôle de l'université comme animatrice de débats et d'échanges, y compris de questions controversées » ?

Pourquoi ne suivez-vous pas vos propres lignes de conduite ?

Vous me direz que le professeur Mercier a essayé d'inculquer à ses étudiants ses vues personnelles sur un problème de philosophie morale.

Il est vrai qu'il aurait pu développer le pour et le contre de la légalisation de l'avortement, feindre une neutralité plus ou moins réussie, et laisser à chacun(e) le soin de tirer ses propres conclusions.

Or l'université n'est pas l'école secondaire. Monsieur Mercier avait devant lui un grand auditoire d'étudiants en sciences appliquées.

Pour une fois, il a choisi un thème de philosophie morale qui lui tient à cœur, qu'il juge important, et a décidé d'exposer son point de vue personnel en se servant notamment des règles de la logique. Il a d'emblée affiché la couleur, et a proposé un plaidoyer éthique contre l'avortement. Disant dans son introduction qu'il voulait faire réfléchir et que son

argumentation pouvait être critiquée, il est parfaitement resté dans l'honnêteté intellectuelle. Beaucoup plus d'ailleurs que tous ceux qui, sous couvert de neutralité, manipulent subtilement leur audience sans que celle-ci ne s'en aperçoive.

Ici, je voudrais évoquer le souvenir de mes propres études d'histoire. A Paris I, Albert Soboul était connu pour ses fervents plaidoyers pour la conception marxiste de l'histoire ; à Paris IV Pierre Chaunu ne s'est jamais privé d'exprimer des opinions fortes, par exemple sur l'avortement et la dénatalité. Personne, et certainement pas le rectorat, n'aurait imaginé leur retirer le micro.

En général, les étudiants apprécient quand le professeur ne cache pas ses vues personnelles et les juge ainsi capables de poursuivre leur propre recherche et d'en tirer leurs jugements personnels.

Stéphane Mercier était sûrement conscient qu'il allait susciter des remous dans l'amphi et au-delà. Il me semble qu'il a été par moments délibérément provocateur pour aiguïser son profil, sachant qu'il aiguïserait par là même également le profil de ses éventuels contradicteurs.

Tout y était pour une joute intellectuelle de haut niveau, dont n'importe quelle université aurait dû être fière.

En l'occurrence, Mercier a jeté un pavé dans la mare de la banalisation des innombrables disparitions d'êtres humains non nés.

Dans la justification de votre sanction, vous évoquez la loi belge qui ferait de l'avortement un droit. C'est le cas en France, mais pas en Belgique, ni en Allemagne, ni pour n'importe quelle déclaration internationale des droits de l'Homme. Et quand bien même la loi belge en ferait un véritable droit, et non une dérogation au principe de la protection de la vie, tout citoyen, comme tout homme politique, reste libre de contester une telle loi. Votre argument est donc une atteinte gravissime à l'un des principes de base de la démocratie. Chaque loi peut être discutée, contestée, amendée, changée ou abrogée.

La force de l'exposé de Stéphane Mercier aura été de se placer au niveau de l'argumentation purement philosophique/éthique et scientifique. Il a

montré que même sans l'hypothèse d'un Dieu rendant l'homme sacré en le créant à son image, l'avortement est un acte répréhensible, impossible à banaliser. L'Eglise devrait d'ailleurs se réjouir que la raison soutienne ses arguments d'ordre théologique.

Je concède que sur le plan du vécu des femmes concernées, cette démarche contient une grande faiblesse, dans la mesure où elle ne rend guère compte d'autres facettes du problème, tout aussi importantes. La dimension humaine, psychologique, voire sociale de l'avortement appelle une grande délicatesse. Si Mercier s'était également placé à ce niveau-là, il n'aurait sans doute pas posé la question rhétorique malheureuse - bien que rentrant dans la froide logique de sa démonstration - comme quoi l'avortement serait pire que le viol. Cette phrase fut une provocation, à mon sens inutile et nuisible. - S'il s'était placé sur le plan de la pastorale chrétienne, Mercier aurait pu faire valoir sa foi en la miséricorde de Dieu, en insistant sur la différence entre l'acte en soi et la personne qui se sent acculée à y recourir. Il aurait pu aborder les stratégies souvent complexes qu'il faudrait mettre en œuvre pour sauver des vies tout en respectant les femmes, et les hommes, trop souvent oubliés. -

Puisse cette critique personnelle de la démarche du professeur Mercier vous inspirer à éviter à l'avenir des oukases aussi draconiennes. Car rien ne justifie votre sanction.

Respectueusement,
André Grosbusch

18, rue Dr Klein
L-9054 Ettelbruck
Luxembourg

Copie à Monsieur Stéphane Mercier et à la conférence épiscopale belge
Lettre publiée sur le site www.vienaissante.lu